



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Déplacements – Risques – Sécurité
Pôle Risques Naturels et Technologiques

AP n° 2023 – 025

03 MARS 2023

ARRÊTÉ

MODIFIANT L'ARRÊTÉ 2021-1038 PORTANT RENOUELEMENT DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES RISQUES NATURELS MAJEURS

Le préfet des Alpes-Maritimes
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- Vu** le code de l'environnement, notamment ses articles L.565-2, R.565-5 et R.565-6 ;
 - Vu** le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif,
 - Vu** le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
 - Vu** le décret du président de la République en date du 24 avril 2019 portant nomination de M. Bernard GONZALEZ en qualité de préfet des Alpes-Maritimes (hors-classe) ;
 - Vu** l'arrêté préfectoral n° 2007-438 du 28 juin 2007 portant création d'une commission départementale des risques naturels majeurs,
 - Vu** l'arrêté préfectoral n° 2016-034 du 27 août 2016 portant renouvellement de la commission départementale des risques naturels majeurs ;
 - Vu** l'arrêté préfectoral n° 2021-1038 du 18 octobre 2021 portant renouvellement de la commission départementale des risques majeurs ;
 - Vu** l'arrêté préfectoral n° 2023-011 du 1^{er} février 2023 portant modification de l'arrêté préfectoral n° 2021-1038 du 18 octobre 2021 portant renouvellement de la commission départementale des risques majeurs ;
 - Vu** les élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020 ;
 - Vu** les élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021 ;
 - Vu** les propositions des organismes consultés ;
- Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer,

ARRÊTE

Article 1 :

Le titre I de l'article 1^{er} de l'arrêté n°2021-1038 du 18 octobre 2021, modifié par l'arrêté préfectoral 2023-011, est remplacé comme suit :

I - Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (9 membres)

- ***Un représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur***
- ***Deux représentants du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes***
 - Titulaire désigné : Madame Anne SATTONNET
 - Suppléant désigné : Madame Michèle PAGANIN

 - Titulaire désigné : Monsieur Jean-Pierre DERMIT
 - Suppléant désigné : Monsieur Gérald LOMBARDO
- ***Les Maires désignés sur proposition de l'association départementale des Maires***
 - Titulaire désigné : Monsieur Sébastien LEROY Maire de Mandelieu-La-Napoule
 - Suppléant désigné : Monsieur Jean-Pierre VASSALO Maire de Tende

 - Titulaire désigné : Monsieur Jérôme VIAUD Maire de Grasse
 - Suppléant désigné : Monsieur Gérard LOMBARDO Maire du Rouret
- ***Un représentant de la Métropole Nice Côte d'Azur***
 - Titulaire désigné : Monsieur Ladislas POLSKI
 - Suppléant désigné : Monsieur Gérard MANFREDI
- ***Deux représentants des Communautés d'agglomération***
 - Titulaire désigné : Mme Florence SIMON, Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse
 - Suppléant désigné : Monsieur Olivier CHANTREAU, Communauté d'Agglomération Riviera Française
- ***Un représentant des Communautés de communes***
 - Titulaire désigné : Monsieur Joël GOSSE Communauté de Communes du Pays des Paillons

Titulaire désigné :
Pays des Paillons

Monsieur Joël GOSSE Communauté de Communes du

- **Un représentant du Syndicat Mixte Inondations, Aménagement et Gestion de l'Eau maralpin**

Article 2 : Les titres II et III de l'article 1 et les articles 2 à 5 de l'arrêté n°2021-1038 du 21 octobre 2021 demeurent inchangés.

Article 3 - Exécution du présent arrêté

Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet directeur de cabinet et le directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes-Maritimes.

Le Préfet des Alpes-Maritimes
Caf 4352

Bernard GONZALEZ